

LA LETTRE DU RELAIS

Premiers Pas
ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER • GRANDIR

LILLE HELLEMMES LOMME



Profiter de l'été et préparer sa rentrée

Quel bonheur d'avoir pu retrouver au cours de cette année, des lieux, des rendez-vous, des événements si ressourçants dans notre métier. Recouvrir des libertés et de la spontanéité pour accueillir les petits d'Homme qui vous sont confiés, mais aussi pour vivre ensemble de bons moments partagés.

Et si nous prolongions encore un peu le bonheur de tous ces plaisirs retrouvés en vous annonçant encore quelques bonnes nouvelles pour la rentrée ?

On commence par un récit de voyage ! Celui-ci fait lien avec le thème du jouer dehors abordé sous différentes formes cette année. Allez vite découvrir l'interview d'Emeline sur le modèle scandinave d'éducation en plein air mais aussi ces petits poèmes inspirés auxquels certaines d'entre vous se sont déjà essayées.

On vous annonce aussi les rendez-vous de la rentrée et on partage avec vous quelques clés pour faire face aux pleurs qui pourraient survenir plus abondamment en cette période de l'année,

Vous trouverez enfin, la feuille à souhaits pour les accueils collectifs de la rentrée, dont vous pourrez retrouver le retour en mode accès libre et la possibilité de fréquenter plusieurs lieux différenciés ainsi qu'une petite fiche outil qu'on vous conseille vivement de partager aux parents avec lesquels vous collaborez.

Toute l'équipe vous souhaite un très bel été !

A NOTER DANS VOS AGENDAS

Fermeture du RPE du lundi 1er au samedi 20 août 2022.

Conférence "L'Education en plein air, le modèle scandinave"

Kristine Adamsen, Mercredi 9 novembre 2022 de 19h30 à 21h30

SOMMAIRE

CETTE NATURE QUI NOUS
INSPIRE

PAROLES D'ASS' MAT'

DECOUVRIR LE HAIKU ?

LES FORMATIONS ET
SEANCES
ADMINISTRATIVES

LES PLEURS DU BÉBÉ

EN PIECES JOINTES
FICHE OUTIL PARENTS
PLANNING DES ACCUEILS

La question de l'éducation au plein air est au cœur des expérimentations et des questionnements au sein des différents services de Premiers Pas : les bienfaits du contact avec la nature, réfléchir ensemble à la façon de l'intégrer dans nos pratiques, par quels biais... Un thème qui nous anime et qui a conduit 3 professionnelles de l'association à participer à un voyage d'étude à Copenhague pour y découvrir leur rapport à la nature. Emeline, accueillante RPE, s'est livrée au petit jeu de l'interview.

Comment pourrait-on définir leur approche pédagogique ?

Le point clé repose sur le fait qu'au Danemark, l'éducation en plein air est une obligation. L'Etat impose aux structures d'accueil petite enfance de suivre les objectifs d'un projet pédagogique voté par l'Etat. Toutes les mairies doivent donc décliner dans leurs lieux d'accueil, des actions et un modèle d'accompagnement répondant aux objectifs de ce projet.

Par exemple, dans l'un des Jardins de Nature visité, les pédagogues (équivalent des EJE en France) proposent aux enfants des activités diverses mais répondant toutes à 3 objectifs : gagner en confiance en soi, apprendre à persévérer et s'inscrire dans une communauté. Il est considéré qu'avec ces 3 ingrédients, l'enfant pourra affronter le monde et grandir plus sereinement.

LA VIE EN EXTÉRIEURE EST RÉELLEMENT UN
PRINCIPE DE BASE
dès l'âge de 10-11 mois

**LES ENFANTS PASSENT TOUTE LEUR JOURNÉE
DEHORS.**

Quels modes d'accueil existent à Copenhague ?

Il faut savoir qu'à Copenhague, le congé parental est de 24 semaines pour chacun des parents, l'enfant passe ainsi ses 48 premières semaines de vie à la maison. Les enfants sont donc accueillis en structure plus tard qu'en France.

L'enfant entre donc en crèche à partir de 10-11 mois. A 2 ans et demi, il peut commencer à aller en jardin d'enfants. Puis, il entre à l'école à 6 ans.

Au Danemark, la place d'un enfant en milieu de garde (collectif ou individuel) est un DROIT. Aussi, une place d'accueil est attribuée à chaque enfant dans un délai de 3 mois maximum.

Est-ce que le métier d'assistante maternelle existe à Copenhague ?

Le mode d'accueil individuel chez un assistant maternel existe mais il est vraiment minoritaire. Sur 32800 enfants : 14000 enfants sont accueillis en crèche, 18000 en jardin d'enfants et 800 seulement chez des assistants maternels.

Ceci s'explique par le fait que le mode d'accueil collectif est le choix privilégié des parents danois. Pour autant, les professionnels assistants maternels ont accès tout comme les pédagogues de crèche aux structures nature existantes : les aires de jeux surveillées et aménagées dans la ville, les Centre de Nature, les Jardins de Nature,...

Cette nature qui nous inspire

Comment se passent les accueils en extérieur ?

La vie en extérieur est un vrai mode de vie au Danemark, et ceci dès le plus jeune âge. Les accueils extérieurs sont donc dans la continuité de cette philosophie de vie. Par ailleurs, dans les structures, le taux d'encadrement est différent de celui que nous connaissons en France. 3 enfants par professionnel pour les 0-2 ans et 6 pour les 3-6 ans, ce qui est facilitant pour prendre le temps pour accompagner, expliquer et encourager chaque enfant. Dans les structures d'accueil, l'aménagement intérieur est très épuré, en contrepartie, elles disposent de grands espaces extérieurs avec du matériel spécifique, comme un bac à sable gigantesque (1/3 de l'espace extérieur), un abri pour les repas, un espace pour les siestes en extérieur, de quoi grimper (caisses, bois, pneus). On retrouve également des cordes, du bois et des pneus dans les cours d'école.



En termes de compétences, les pédagogues ne sont pas forcément formés à la nature, mais ils ont accès à des espaces extérieurs afin de répondre aux objectifs imposés par le projet pédagogique de l'Etat. L'éducation en plein air est possible pour les structures car elles ont toutes un extérieur qui le permet, mais aussi pour les assistantes maternelles dans les 27 aires de jeux aménagées à Copenhague ou les Centres ou Jardins Nature auxquels elles peuvent s'inscrire.

Comment font-ils en cas de mauvais temps ? Même sous la pluie et quand il fait froid ?

La météo n'est pas un frein là-bas. Tout le monde est équipé pour la pluie et le froid, adultes et enfants ont des combinaisons imperméables et chaudes, des bottes, des capuches, etc. Le seul bémol c'est quand il fait trop chaud ! Ce qui est assez rare à Copenhague.

Dans l'un des jardins d'enfant que j'ai visité, les enfants sont déposés au bus le matin et partent tous les jours passer leurs journées en extérieur.

Comment est-ce qu'ils assurent la sécurité des enfants ?

Comme les enfants sont dehors dès le plus jeune âge, ils grandissent en étant accompagnés et encouragés. Ils sont vite confrontés à ce que nous considérons comme « dangereux », et apprennent et s'adaptent. Pour eux, il n'y a pas de notion de danger ! Tout comme on l'applique pour la motricité libre ici, il est convenu que l'adulte fasse confiance à l'enfant pour ses explorations et les limites qui lui conviennent.

Penses-tu qu'on puisse adapter ce modèle en France ?

Il n'est pas question d'adopter en France le modèle scandinave, il y a des différences culturelles, de pratiques ou réglementaires qui ne le permettraient pas. Mais il est précieux de s'en inspirer dans la philosophie que cela implique : confiance accordée à l'enfant, prise de conscience des bénéfices de la Nature pour l'enfant, encadrement spécifique et adapté.

D'origine Danoise, Kristine Adamsen, formatrice et spécialiste des questions liées à l'éducation de plein air animera une conférence le mercredi 09 novembre de 19h30 à 21h30 autour du modèle scandinave. Le lieu est à confirmer mais vous pouvez déjà vous y inscrire !



PAROLES D'ASS'MAT'

« Tenter l'expérience de la sieste au Parc... » par Pamela, assistante maternelle d'Hellemmes

« C'est ma collègue Mélanie qui m'a inspirée pour tester la sieste dehors. J'avais avec moi V. et A., 2 grands de 2 ans ½ et 3 ans. J'ai emmené un tapis, un drap pour chaque enfant, et leur doudou. V. et A. ont eu besoin d'un petit temps pour s'adapter, il y avait beaucoup d'excitation pour eux au début : c'était une nouvelle expérience ! Ils étaient attirés par l'environnement du parc. Mais finalement, ils se sont endormis assez facilement et leur sieste a duré plus de 2H ! Au réveil ils étaient tous les 2 apaisés et contents d'avoir dormi dehors. Une belle expérience pour les enfants et pour moi ! »



Poèmes pour bébés

Haïkus de printemps



« Bleu est sa couleur
Un océan est mon cœur
Les flots m'emportent ». (Myriam de Moulins)

« Oh tu applaudis
Tes yeux dans les miens
Viens me chercher » (Nathalie de Moulins)

Tout ceci, nous invite à avancer dans cette envie de vous proposer un accueil spécifique lecture d'Haïkus en le remettant dans sa source d'inspiration, c'est-à-dire dans la nature. A suivre donc...

Connaissez-vous le Haïku ?

Tout démarre un jour de lecture à la médiathèque de Moulins, où le livre « Poèmes pour bébés Haïkus de printemps » de l'auteur Dedieu ouvre un échange entre les professionnelles. Mais qu'est-ce qu'un Haïku ? **Il s'agit d'un petit poème japonais de 3 vers en lien avec la nature et son évolution à travers les 4 saisons. Il est composé de la façon suivante : premier vers de 5 syllabes, deuxième vers de 7 syllabes et le dernier de 5 syllabes.**

Jean-Hugues Malineau, poète passionné, milite tout au long de sa carrière pour que le poème soit investi dans le monde de la petite enfance. Nous sommes inspirées par ses propos dans son ouvrage « Mon livre de Haïkus, à dire, à lire et à inventer » :

« C'est justement parce qu'il est susceptible de percevoir le plus infime, le plus intime, le plus secret de l'univers qu'il participe pleinement lui-même à l'univers tout entier. »

Nos passionnées à la médiathèque, ont décidé ce jour-là de se lancer dans l'aventure du Haïku. Elles ont écrit ces vers suivants :

« En cette douce nuit
Ce beau coucher de soleil
Eteigna toutes nos pensées ». (Linda de Moulins)

Les formations du RPE et les séances d'informations collectives

Comment lire des livres aux bébés, aménagement et posture avec Sophie de Babillages & Gribouillis. Le samedi 24/09 de 9h à 12h au CPE Vauban

Accueils spécifiques Eveil musical et chants du monde avec Karim Cousson, Les mardis 20/09, 11/10, 15/11 et 13/12.

L'éveil de l'enfant par le mouvement et la musique avec Sabrina, EJE et danseuse de l'être

1 séance théorique le samedi 01/10 de 9h à 12h au CPE Vauban et 4 accueils spécifiques "danse et motricité" (accueils collectifs en présence des enfants) les vendredis 07/10, 21/10, 25/11 et 09/12 de 9h30 à 11h30 à **la MPE de Lomme**

Séances d'analyse de la pratique (APP) avec Stéphanie Verstraete, Thérapeute relationnelle. Les samedis 17/09, 15/10 et 19/11 de 9h à 12h au CPE Vauban- Inscription à la séance possible

La mensualisation Le samedi 22/10 de 9h30 à 11h30 au CPE Vauban

Pajemploi Le samedi 26/11 de 9h30 à 11h30 au CPE Vauban

Accueil des nouvelles assistantes maternelles - Le samedi 26/11 de 9h à 12h au CPE Vauban

Les nouveautés littéraires jeunesse avec Sophie de Babillages & Gribouillis. Le samedi 10/12 de 9h à 12h au CPE Vauban

RAPPEL : Pré-inscription par mail à rpe@premierspas.fr ou par téléphone au 03 20 56 07 46. Il s'agit d'une pré-inscription. Une confirmation d'inscription est systématiquement envoyée pour valider votre entrée en formation.

Que nous disent les pleurs du bébé ?

Les pleurs sont un moyen de survie et un anti-stress naturel. Le bébé, dépendant de l'adulte parvient à exprimer ses besoins par ce signal d'alerte. Lors de la période d'angoisse de séparation, d'énormes bouleversements psychologiques se manifestent et peuvent provoquer des réactions émotionnelles fortes chez l'enfant parfois déstabilisantes pour l'adulte. Pourtant, les pleurs de l'enfant ont cette importance prépondérante pour lui permettre de s'identifier en tant que personne (cela m'arrive bien à moi, je le ressens), et d'attendre en retour une réponse du monde extérieur (on me vient en aide en cas de besoin).

Les réactions de l'adulte face aux pleurs

En tant qu'adulte, les pleurs du bébé peuvent provoquer des ressentis négatifs de frustration, d'impuissance ou de culpabilité, liés souvent à notre propre vécu. Nous tentons de rationaliser la détresse qui se passe chez l'enfant et ne parvenons pas toujours à en comprendre le sens. Pourrait-il s'agir de caprices ? Rappelons-nous que le bébé n'est pas encore en capacité de gérer ses émotions ni de les nommer. Pleurer est bien le seul moyen pour lui d'exprimer ses émotions, ses besoins ou encore d'évacuer ses tensions.

L'importance de la relation

Accepter les pleurs du bébé ne va pas de soi et l'adulte fera souvent preuve de tâtonnement pour en comprendre le sens. Il est important d'accueillir les pleurs, de tenter de répondre au besoin qui est ainsi exprimé. Maintenir un lien, faire usage de la communication verbale et non verbale, montrer une disponibilité, être attentif seront souteneurs pour accompagner bébé dans ses moments de pleurs.

Que faire face aux pleurs ?

Chaque enfant dispose d'une sensibilité qui lui est propre. Etre à l'écoute de l'enfant permettra de l'apaiser. Certains bébés résonneront aux bénéfices de la voix (lui parler, fredonner une chanson douce...), d'autres au toucher (bercements, massage, portage...). Proposer un seul canal à la fois (sensoriel ou auditif ou ...) peut aider le bébé à ne pas se sentir en surplus de son propre débordement.

Et quand les pleurs deviennent difficiles à entendre ?

Il est humain de se sentir parfois débordé émotionnellement voir démuni par les pleurs de l'enfant. Il est primordial de pouvoir en échanger avec les parents dans l'intention de soulager l'inconfort que cela peut provoquer mais également avec d'autres professionnels ressources (puéricultrice, accueillant du RPE, service d'écoute...).

Lorsque l'intensité émotionnelle suscitée par les pleurs devient trop forte, pensez à vous mettre en retrait, à vous isoler un instant pour retrouver votre sérénité. Les préconisations sont alors, de poser doucement l'enfant dans son lit en sécurité et retourner le voir toutes les 15 minutes et d'attendre d'être calmé avant de le reprendre dans les bras. Vous avez certainement déjà entendu cet adage qui dit "qu'il faut prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres" !



Eric Binet, "Les pleurs de la petite enfance : une question d'attachement ? Impacts et accompagnement". Revue Métiers de la petite enfance, octobre 2014.

Santé publique France, Calmer les pleurs du bébé, 1000 premiers jours. <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/calmer-les-pleurs-de-bebe>
<https://www.bloghoptoys.fr/infographie-pourquoi-bebe-pleure>

Que faire quand un bébé n'arrête pas de pleurer ? <https://www.yapaka.be>

Fiche Outil



Des petites astuces pour simplifier votre fonction employeur et prendre soin de la relation de travail

Si vous choisissez de confier votre bébé à un(e) assistant(e) maternel(le), vous deviendrez particulier employeur. Ce statut implique des démarches administratives et vous confère des droits et des obligations envers votre employé(e).

Voici quelques pistes pour vous guider !

Rédiger le contrat de travail

En qualité d'employeur, vous devez établir un contrat de travail, rédigé dans le respect de la Convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur (téléchargeable sur www.legifrance.gouv.fr ou sur www.fepem.fr). Le contrat de travail proposé par le Conseil Départemental est disponible sur le site internet de l'association Premiers Pas (www.premierspas.fr).

Dans ce contrat, il faut porter une attention particulière à la rémunération de votre assistante maternelle, notamment en détaillant le calcul de son salaire mensualisé (Nombre d'heures d'accueil hebdomadaires, taux horaire, nombre de semaines d'accueil sur l'année).

Le contrat de travail peut être amené à évoluer et être modifié. Si l'assistant(e) maternel(le) accepte ce changement, vous devez signer un avenant qui liste l'ensemble des modifications apportées au contrat.

Calendrier d'accueil

Il est essentiel de prendre note des jours et heures d'accueil de votre enfant, surtout quand surviennent des modifications. Tous ces éléments entraînent des répercussions sur la rémunération de votre assistant(e) maternel(le) (calcul des frais d'entretien, éventuelle déduction de salaire).

De la même manière, il est important d'identifier les semaines qui sont des congés payés pour l'assistant(e) maternel(le). Ces dates doivent être définies au contrat, avec si besoin un délais de prévenance.

Demande de Complément de libre choix de Mode de Garde (CMG)

Le CMG vous aide à financer le coût de la garde de votre enfant jusqu'à ses 6 ans. Son montant varie en fonction des ressources de votre foyer, de l'âge de votre enfant et du nombre d'enfants à charge. Le CMG est versé à partir du mois de la demande. Il s'arrête le mois au cours duquel l'une des conditions n'est plus remplie (l'âge de l'enfant, l'activité professionnelle, l'agrément de l'assistant(e) maternel(le)). Dans le cas d'un accueil de fratrie, il est versé pour chaque enfant gardé.

Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande auprès de votre CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou MSA (Mutualité Sociale Agricole) au cours du mois civil de l'embauche de l'assistant(e) maternel(le) (périodes d'essai et d'adaptation de l'enfant incluses).

- Les parents déjà allocataires peuvent faire une demande en ligne sur le site www.caf.fr
- Les parents qui ne sont pas encore allocataires doivent télécharger le formulaire de demande de CMG sur le site www.caf.fr
- Les parents relevant du régime agricole peuvent consulter le site www.msa.fr

S'inscrire sur Pajemploi

Pajemploi est la plateforme dédiée aux particuliers employeurs pour déclarer l'embauche puis les éléments de salaire du salarié(e).

Pajemploi a pour mission de se charger de l'immatriculation des parents qui recourent au service d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), celle-ci est indispensable pour pouvoir accéder chaque mois au portail en ligne (www.pajemploi.urssaf.fr) et déclarer la rémunération de votre employé(e).

- Si votre demande de CMG a été acceptée par votre CAF/MSA, vous n'avez pas à vous inscrire auprès de Pajemploi. C'est votre CAF/MSA qui demande votre inscription directement à Pajemploi. Vous recevrez alors une notification d'immatriculation contenant votre numéro employeur commençant par "Y" et vos identifiants.
- Si vous avez déjà contacté votre CAF/MSA et que vous ne remplissez pas les conditions nécessaires pour bénéficier du CMG, vous devez contacter Pajemploi qui vous transmettra un bulletin d'adhésion. A réception de ce bulletin, le centre vous immatriculera et vous pourrez par la suite déclarer votre assistant(e) maternel(le) agréé(e) en ligne.

Une fois votre identifiant et votre mot de passe reçus, vous pourrez créer votre espace employeur et effectuer vos démarches en ligne.

Déclaration du salaire

Lors de la première déclaration de salaire sur votre espace employeur du site Pajemploi, toutes les coordonnées de votre salarié(e) doivent être renseignées (nom et prénom, adresse, numéro de Sécurité sociale, date d'agrément). Chaque mois, le centre Pajemploi traite vos déclarations, établit et communique directement les bulletins de salaire à l'assistant(e) maternel(le).

Versement de la rémunération

La rémunération d'un(e) assistant(e) maternel(le) se compose d'une rémunération de base - appelée mensualisation - et de diverses indemnités (entretien, repas, déplacements). Elle peut varier en fonction du type d'heures effectuées sur le mois concerné (heures normales, complémentaires ou majorées). Différents moyens de paiement existent (virement, chèque, titres Cesu préfinancés).

A noter qu'afin de percevoir le CMG, le salaire brut journalier de l'assistant(e) maternel(le) ne doit pas dépasser 5 fois la valeur du SMIC horaire par enfant gardé. Si besoin, voici le numéro Pajemploi parents : 0806 807 253 (permanence téléphonique de 9h à 17h).

Les services utiles ?

Le Relais Petite Enfance (RPE - anciennement RAMI) : Service gratuit pour les parents, futurs parents et les assistant(e)s maternel(le)s : aide à la recherche d'un mode d'accueil, conseils et accompagnement dans les démarches, médiation, ...

Permanence téléphonique au 03 20 56 07 46 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le mercredi matin de 9h à 12h. Rendez-vous possibles en fin de journée et le samedi matin.
rpe@premierspas.fr

Pajemploi : Formalités administratives (déclaration mensuelle, bulletins de salaire, ...)

L'IRCEM : Protection sociale, retraite complémentaire, prévoyance, droit individuel à la formation, ...

La FEPEM : Convention collective, droits des particuliers employeurs, ...

La Direccte : Droit du travail, questions juridiques, ...

La CAF : Aides financières aux parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)s.

RELAIS PETITE ENFANCE PREMIERS PAS LILLE HELLEMES LOMME

Service **GRATUIT** d'informations et d'accompagnement à destination des parents, futurs parents et des assistantes maternelles indépendantes.

03 20 56 07 46

rpe@premierspas.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi)

Créneaux de rendez-vous disponibles en présentiel et distanciel